

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mars deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/03/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 052 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le courrier du Syndicat Mixte Monts et Barrages, reçu le 11 mars, demandant la Communauté de Communes de Noblat de soumettre la modification statutaire au vote du Conseil

La commune d'Augne a rejoint, depuis le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Les statuts du Syndicat Mixte de Monts et Barrages ont été modifiés par délibération du 25 février 2009 afin de prendre en compte l'adhésion de cette commune à l'intercommunalité des Portes de Vassivière et de modifier la représentation de cet établissement public de coopération intercommunal suite à la modification de son périmètre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte de Monts et Barrages

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 03/04/2009



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modifications des statuts Monts et Barrages

Date de transmission de l'acte : 03/04/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2009

Numéro de l'acte : 2009-052 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090330-2009-052-DE

Date de décision : 30/03/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.